



MARCHE ARTISANAL DU MARONI 2022

Appel à prestations auprès des associations concernant l'organisation d'animations sportives et culturelles dans le cadre du marché artisanal 2022

Contexte

Le Parc Amazonien de Guyane a été créé par le décret 2007-266 du 27 février 2007. Concernant une surface de 3 390 000 hectares où vivent nombre de sociétés traditionnelles, le Parc s'engage à garantir le respect de leurs modes de vie. Aussi favorise-t-il la pérennisation et la valorisation des savoirs et savoir-faire ainsi que la promotion des cultures locales.

En partenariat étroit avec la Mairie de Maripa-Soula et l'Office de Tourisme de l'Ouest Guyanais, le Parc amazonien de Guyane organise chaque année le marché artisanal du Maroni.

Rendez-vous culturel connu, reconnu et attendu par les artisans et populations du fleuve, cette manifestation a pour objectif de valoriser les savoirs et savoir-faire présents sur le territoire du Maroni : pour les artisans locaux, il facilite l'accès à un espace d'exposition et de vente, faisant découvrir aux visiteurs les arts wayana, aluku et créoles (objets d'art, chants, danses, contes). Il permet également de valoriser le patrimoine culinaire local et de sensibiliser le grand public – notamment les jeunes – à la culture, la protection de l'environnement et l'éco-responsabilité. A ce titre, des animations sportives et ludiques sont prévues tout au long de la journée.

La treizième édition du marché artisanal du Maroni se déroulera **le vendredi 09 décembre 2022 et le samedi 10 décembre 2022 à la place des fêtes de Maripa-Soula.**

Il alliera conférences, ateliers, des concours de chants, projections en plein air, visites de sentiers et animations dansantes, avec pour aboutissement un concert.

Dans le cadre du marché artisanal, le Parc amazonien et la Mairie de Maripa-Soula souhaitent déléguer à une ou des association(s) locale(s) l'organisation des animations sportives, culturelles et musicales ainsi qu'une partie de la logistique de l'événement.

Description de la mission

1. Objectifs

Objectif général : Accompagner la préparation et la mise en œuvre du marché artisanal du Maroni 2022 qui se veut des événements multi-partenariaux mobilisant le plus grand nombre d'acteurs locaux.

Objectifs spécifiques :

- Assurer la planification et la mise en place d'un concert le samedi 10 décembre 2022 soir à l'issue du marché artisanal, sur la place des fêtes de Maripa-Soula.
- Assurer la préparation et la mise en place d'activités sportives, ludiques et culturelles pour le jeune public présent pendant le marché artisanal sur les journées du 09 et 10 décembre 2022.
- Assurer un appui logistique et organisationnel en amont et à l'issue de l'événement, en partenariat avec le Parc amazonien et les membres du Comité de pilotage (COFIL) du marché.

2. Activités à mettre en place

L'association sera chargée de définir la programmation et d'organiser les activités d'animation

sportives, culturelles, musicales les 09 et le 10 décembre 2022 ainsi que le concert en date du 10 décembre 2022, en concertation avec ses interlocuteurs directs du Parc amazonien et avec les membres du COPIL (Parc amazonien, Commune de Maripa-Soula, Office de Tourisme de l'Ouest Guyanais)

En accord avec l'objectif spécifique 1 de la mission, l'association aura la responsabilité de la programmation et de l'organisation des activités suivantes :

Animations musicales :

- Contacter les différents groupes et favoriser la diversité culturelle,
- Sélectionner les groupes en accord avec le COPIL,
- Rémunérer les prestations et prendre en charge le déplacement des groupes et une petite restauration sur place
- Assurer le jour de la manifestation la bonne coordination des artistes et le suivi de la programmation
- Assurer l'animation vocale (annonce du programme, promotion et présentation des artistes, messages de sensibilisation à la gestion des déchets sur la place des fêtes)

Sonorisation :

- Assurer la location du matériel de sonorisation nécessaire pour la journée, soirée,
- Coordonner sur site l'installation et le bon déroulement de la prestation

En accord avec l'objectif spécifique 2 de la mission, l'association aura la responsabilité de la programmation et de l'organisation des activités suivantes :

- Organiser des jeux traditionnels et animations : la validation finale des jeux et animations retenus se fera au sein du COPIL,
- Assurer l'installation et l'aménagement de l'espace destiné à accueillir le jeune public,
- Le jour de la manifestation, assurer l'animation de l'espace,
- Une fois la journée terminée, participer activement au rangement et au nettoyage de l'espace avec tous les partenaires organisateurs du projet : rangement de l'espace jeux, rassemblement du matériel utilisé et appui au rangement général de l'espace.

En accord avec l'objectif spécifique 3 de la mission, l'association aura la responsabilité de l'organisation des activités suivantes :

- En amont de l'événement, appuyer la mise en œuvre logistique : disposition des tables et chaises sur les différents espaces, décoration (plantes, tissus, nappes...)
Pour l'aménagement de l'espace en amont de l'événement, le Parc amazonien sollicite l'appui physique d'au moins 3 personnes de l'association le vendredi 09 décembre 2022 entre 7h00 et 09h00.
- Le jour de l'événement une fois le marché terminé, participer activement au rangement et au nettoyage de l'espace avec tous les partenaires organisateurs du projet : désinstallation des éléments de décoration, nettoyage des tables et chargement dans les véhicules.
- Pour le rangement de l'espace à la fin de l'événement, le Parc amazonien sollicite l'appui physique d'au moins 3 personnes de l'association le samedi 10 décembre entre 16h00 et 18h00.

Par ailleurs, la ou les association(s) s'engage(nt) à participer à l'intégralité des réunions de préparation du marché, notamment les réunions du Comité de pilotage (COPIL).

3. Résultats attendus

- R1 : Des activités sportives, ludiques et culturelles à destination du jeune public sont préparées et mise en place pendant le marché artisanal, le vendredi 09 décembre entre 9h00 et 16h00 ainsi que le samedi 10 décembre entre 9h00 et 16h00
- R2 : Un concert sera organisé le samedi 10 décembre 2022, sur la place des fêtes de Maripa-Soula.
- R3 : l'espace du marché est aménagé dans les temps et conformément aux plans envisagés.

A l'issue de l'événement, l'espace est rangé et nettoyé.

Calendrier de la mission

- **04 novembre 2022** : Diffusion de l'appel à prestations,
- **14 novembre 2022** : Fin de l'appel à prestations,
- **Entre le 15 et 17 novembre 2022 (date à définir)** : Étude des offres déposées et validation d'une des prestations par les membres du COPIL
- **Le 09 décembre 2022** : Appui logistique à l'installation, l'aménagement et la décoration des espaces.
- **Les 09 et 10 décembre 2022** : Animation de l'espace jeux pour le jeune public, encadrement des groupes musicaux, appui au rangement
- **Le 10 décembre 2022** : animation de l'espace jeux pour le jeune public, appui au rangement en fin de journée

Modalités de candidature/ modalités financières

Dans le cadre de cet appel à prestations, l'association devra fournir, dans le cadre de sa candidature, les éléments suivants :

- **une note descriptive de l'évènement reprenant les éléments suivants** : profil de l'association, activités prévues dans le cadre de l'évènements, déroulé/ planning de l'évènement, moyens humains et matériels affectés à l'évènement, plan de communication.

- **un devis détaillé**

- **un Relevé d'Identité Bancaire (IBAN+BIC)**

- **un Extrait de la publication au Journal Officiel daté et signé**

- **les Statuts de l'association daté et signé**

Ces éléments permettront d'apprécier l'offre déposée.

Aussi, à la demande de l'association, une avance pourra être versée, le montant maximal de l'avance est fixé à 30 %. Cette avance devra apparaître dans le devis détaillé et être justifiée par une facture.

Réponse à envoyer avant le 14 novembre 2022 à direction.prcb.maripa.soula@gmail.com et raymond.deye@guyane-parcnational.fr

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Mr Raymond DEYE : 06 94 20 46 99 et Mme Sophie BALUEL : 06 94 49 40 68